

Résultat de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

**LISI**  
(Euronext Paris)

- 1- Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 9 mai 2023, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique de rachat par la société LISI de ses propres actions, au prix unitaire de 27 € (dividende 2023 détaché)<sup>1</sup>, en vue d'une réduction de son capital, elle avait reçu en dépôt 11 495 024 actions.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre publique de rachat, soit 11 495 024 actions, étant supérieur au nombre maximum de 7 576 004 actions que la société LISI s'était engagée à racheter, il a été procédé à une réduction des demandes de rachat selon les dispositions de l'article R. 225-155 du code de commerce<sup>2</sup>.

Les actions rachetées seront annulées par la société dans les conditions et délais prévus par l'article R. 225-158 du code de commerce et ne conféreront plus aucun droit social.

- 2- Euronext Paris fera connaître par un avis les modalités de traitement des ordres et le calendrier de règlement-livraison de l'offre publique.

---

<sup>1</sup> Le prix par action versé dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions demeurera de 27 euros après versement du dividende de 0,15 euros au titre de l'exercice 2022, approuvé par l'assemblée générale extraordinaire de LISI qui s'est tenue le 12 avril 2023, et mis en paiement le 19 avril 2023.

<sup>2</sup> Réduction proportionnelle au nombre d'actions dont les actionnaires ayant répondu à l'offre justifient être propriétaires.